

AMAD

ÉCOLE PROFESSIONNELLE
ASSISTANT-E MÉDICAL & DENTAIRE
SION



ASSISTANT-E MÉDICAL-E CFC





Description succincte de la formation d' « Assistant-e Médical-e CFC » en Valais

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et les associations professionnelles ont édicté une nouvelle ordonnance de formation qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. En Valais, les Ecoles-Club de Brigue et Sion gèrent et organisent les cours professionnels théoriques et pratiques (interentreprises) de cette formation.

Les caractéristiques de l'apprentissage d'Assistant-e Médical-e CFC sont les suivantes :

Condition d'admission	Avoir achevé sa scolarité obligatoire, avoir trouvé un cabinet médical formateur et être en possession de l'attestation cours de sauveteur décernée par l'alliance suisse des samaritains (à présenter au 2 ^{ème} semestre de la 1 ^{ère} année d'apprentissage).
Sélection	Les cabinets médicaux évaluent, lors de stages d'observation, les aptitudes pratiques et les motivations des candidats-es pour la profession. Les Ecoles Professionnelles organisent des tests d'aptitudes scolaires pour les candidats-es avant le début de l'apprentissage.
Contrat d'apprentissage & Convention de partenariat	Pour la 1 ^{ère} année d'apprentissage, le contrat d'apprentissage est signé entre l'Ecole Professionnelle, la personne en formation et l'Etat du Valais. Une convention de partenariat est également signée avec le futur maître d'apprentissage (cabinet médical) pour l'organisation des stages. Pour la 2 ^{ème} et la 3 ^{ème} année d'apprentissage, le contrat d'apprentissage est signé entre le maître d'apprentissage (cabinet médical), la personne en formation et l'Etat du Valais.
Durée	3 ans
Cours professionnels (interentreprises et théoriques)	1 ^{ère} année => à plein temps à l'école + 10 jours de stage durant les vacances scolaires 2 ^{ème} année => tous les mercredis à l'école (les jeudis à Brigue) 3 ^{ème} année => tous les jeudis à l'école HORAIRE scolaire : 8h10 à 12h25 et 13h25 à 16h50
Rémunération	1 ^{ère} année => pas de rémunération 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année => selon les tables de la profession (2 ^{ème} : CHF 1'265.-/mois 3 ^{ème} : CHF 1'430.-/mois)
Vacances	1 ^{ère} année => vacances scolaires en vigueur à l'école professionnelle (10 jours de stage en cabinet médical sont à effectuer pendant la 1 ^{ère} année d'apprentissage durant les vacances scolaires). 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année => selon contrat d'apprentissage (4-5 semaines/an)
Frais de fournitures et supports scolaires	Environ CHF 1'500.- pour toute la durée de l'apprentissage. - matériel à commander sur le site www.cataroproshop.ch , à acheter en librairie et à acheter à l'école, - blouse médicale à se procurer, - les frais de déplacement lors de visites et sorties sont à la charge des apprentis
Personnes de contact	A Brigue : Berufsschule „Medizinische Praxisassistent-in EFZ“, Frau Simone Salzmann Belaplstrasse 1, Postfach 523, 3900 Brig Tél. 027/720 66 48 E-mail: simone.salzmann@edu.vs.ch A Sion : Ecole Professionnelle « Assistant-e Médical-e CFC & Assistant-e Dentaire CFC », Mme Véronique Varone Place de la Gare 2, 1950 Sion Tél. 027/720 65 26 E-mail : veronique.varone@edu.vs.ch www.amad-valais.ch



Formation "Assistant-e Médical-e CFC"

	1ère année	2ème année	3ème année	Total
	Jours de cours plein temps	Mercredi	jeudi	
Cours professionnels théoriques (CP)				
CP – Organisation et administration du cabinet médical				
Organisation du cabinet médical & qualité & gestion matériel	60			60
Assurances sociales et TARMED	50		10	60
Correspondance médicale & informatique	80	20	20	120
Terminologie médicale	40			40
Allemand	80	40	40	160
CP – Assistance au médecin durant la consultation et exécution des processus diagnostiques				
Assistance au médecin durant la consultation	40			40
Anatomie / Physiologie / Biologie	120			120
Pathologie	80	20	20	120
Hygiène	40			40
CP – Exécution des analyses de laboratoire et évaluation des paramètres des analyses				
Laboratoire	80	20	20	120
Chimie	60			60
CP – Exécution des processus diagnostiques d'imagerie médicale et évaluation de la qualité de l'image				
Radiologie	40	20	20	80
Physique	20			20
CP – Application des processus thérapeutiques				
Thérapeutique	10	30	20	60
Relation avec le patient & Conseil	40	10	10	60
Pharmacologie	20	20		40
Total "connaissances professionnelles théoriques" (2x)	860	180	160	1200
Cours professionnels pratiques (CIE)				
Laboratoire	75	28	28	131
Radiologie	85	26	26	137
« Assistance à la consultation »	85	26	26	137
« Réseaux social & médical en Valais » ou « Processus »	90			90
Total "connaissances professionnelles pratiques" (1x) <i>(Les connaissances professionnelles pratiques ou cours interentreprises sont évaluées aux 2^{ème} + 6^{ème} semestres)</i>	335	80	80	495
Culture Générale (1x)	220	60	80	360
Sport / Prévention Santé (hors moyenne générale)	80	40	40	160
Total des cours dispensés à l'Ecole Professionnelle	1'504	360	360	2'204

Le test d'aptitudes scolaires (pour Sion en 2021)

Soutenu par le service de la formation professionnelle du Canton du Valais et les associations professionnelles valaisannes, le test a été conçu pour donner aux futurs maîtres d'apprentissage et candidats-es des informations sur le niveau de connaissances scolaires de leur-s futur-e-s apprenti-e-s.

Voici ci-après quelques précisions :

1° Les cabinets médicaux inscrivent les candidat-e-s à un poste d'apprentissage au test d'aptitudes scolaires. Les personnes n'ayant pas encore trouvé de maître d'apprentissage peuvent s'inscrire au test de leur propre initiative. Le formulaire d'inscription est disponible auprès de l'école professionnelle au 027/720 65 26 ou sur le site internet www.amad-valais.ch.

2° Les dates des prochains tests d'aptitudes scolaires sont les suivantes :
les mercredis 3 février 2021, 10 mars 2021, 5 mai 2021 de 14h à ~16h30

3° Le lieu : Ecole Professionnelle pour « Assistant-e Médical-e CFC & Assistant-e Dentaire CFC »,
c/o bâtiment de l'Ecole-Club Migros, Place de la Gare 2 à Sion.

4° Pour des raisons liées à la protection des données personnelles, les résultats seront communiqués directement aux candidats-es dans un délai de 10 jours. Les candidats-es peuvent alors les transmettre à leur futur maître d'apprentissage.

5° Les résultats ne portent que sur les aptitudes scolaires :

0 Exigences satisfaites:

Le candidat / la candidate correspond au profil scolaire. Un contrat d'apprentissage d'assistant-e médical-e peut être conclu.

0 Exigences juste satisfaites:

Le candidat / la candidate ne correspond pas tout à fait ou tout juste au profil scolaire, pour quelques domaines ou pour tous les domaines. Il est recommandé d'approfondir les connaissances scolaires insuffisantes. Lorsque la personne en question souhaite conclure un contrat d'apprentissage d'assistant-e médical-e, un effort supérieur à la moyenne ainsi qu'un soutien spécifique des parents s'avèrent nécessaires (p.ex. soutien intensif aux devoirs, technique d'apprentissage, cours d'appui).

0 Exigences non satisfaites:

Le candidat / la candidate présente actuellement un bagage scolaire insuffisant.

6° Le test d'aptitudes scolaires donne des indications importantes, toutefois il n'est ni obligatoire, ni éliminatoire. Il complète les renseignements apportés par les stages, le livret scolaire et l'entretien avec le/la candidat-e et ses parents.

7° Le coût de l'examen d'aptitudes scolaires s'élève à CHF 20.-. A payer sur place.

8° Les matières évaluées sont : mathématiques, français, allemand & dactylographie.